

Questionnaire APF Elections municipales 2014

L'APF appelle chaque candidat, chaque liste, à s'engager pour une politique municipale inclusive en répondant à ce questionnaire autour de 6 priorités fondamentales pour la vie quotidienne des personnes en situation de handicap et de leur famille.

Vos réponses constituent votre engagement pour une politique municipale inclusive

Candidate sur la commune de **Machecoul**

NOM : **Favreau**

Prénom : **Didier**

Parti : **Sans étiquette**

POUR UNE EDUCATION POUR TOUS : *Des enfants en situation de handicap résident sur votre commune: que comptez-vous faire de plus pour les accueillir et les accompagner dans leurs scolarités et dans leurs écoles?*

S'assurer que les enfants disposent bien des Auxiliaires de Vie nécessaires, sinon que des aides ponctuelles sont mises à disposition par les établissements (accueil, mise en place, déplacements).

Vérifier lors du diagnostic municipal que les mesures d'accessibilité sont en place, sinon les faire exécuter immédiatement lorsqu'elles concernent la liaison voie publique/établissements scolaires: rampes d'accès, places de stationnement notamment.

POUR UNE EDUCATION POUR TOUS : *Quelle politique et quels moyens comptez-vous mettre en œuvre afin de permettre à tous les enfants et jeunes en situation de handicap d'accéder – en fonction de leur âge – à la crèche, aux activités extra et péri-scolaires?*

Concernant la crèche d'une part, ou les activités extra et périscolaires qui sont du domaine des établissements scolaires ou de l'action municipale (suite à la réforme des rythmes scolaires notamment), la politique suivie est identique à celle de l'accueil scolaire.

Pour les activités extra-scolaires réalisées par les associations et les établissements privés, la Commission sera avisée des difficultés et jouera un rôle actif de facilitation.

POUR UN CADRE DE VIE ACCESSIBLE : *Quelle politique et quels moyens comptez-vous mettre en œuvre pour respecter le délai de 2015 de mise en accessibilité du cadre bâti, de la voirie et des transports dépendant de la politique municipale?*

La mise à jour du diagnostic d'accessibilité, en liaison avec les associations, est du ressort de la Commission d'accessibilité qui devra présenter ses recommandations au Conseil Municipal dans les 3 mois suivant les élections. Un technicien sera mis à disposition de la commission pour le chiffrage (budgétaire) des travaux et mesures à entreprendre. Une liste de travaux à réaliser en priorité sera annexée, et un calendrier de réalisation sera soumis par la Commission. Le Conseil municipal délibérera rapidement sur les mesures à prendre en fonction de l'échéance 2015. La commission vérifiera la réalisation des travaux et rendra compte des difficultés rencontrées et proposera les mesures correctives.

D'une manière générale, les projets d'aménagements publics, d'urbanisation seront communiqués à la Commission d'accessibilité qui émettra des observations sur les éléments qui concernent l'accessibilité (au stade du projet, afin que les observations puissent être discutées avec les maîtres d'ouvrage et maîtres d'oeuvre).

Les travaux qui ne pourront être entrepris avant l'échéance 2015 pour diverses raisons (modifications importantes d'urbanisme et voiries, réaffectation de bâtiments publics par exemple) devront faire l'objet d'un accord passé à la suite d'une concertation entre la commission d'accessibilité et les utilisateurs, engageant la municipalité sous un délai maximal de 12 mois. Pour ce qui concerne les ouvrages dépendant de l'intercommunalité, la municipalité agira de façon à faire adopter les mesures nécessaires par l'assemblée communautaire.

POUR UN CADRE DE VIE ACCESSIBLE : *Quelle politique et quels moyens comptez-vous mettre en œuvre pour permettre l'accès au logement des personnes en situation de handicap ? Quels programmes de logement ?*

Les projets de logements neufs seront traités de la même façon que les aménagements publics cités ci-dessus. Pour les logements existants dépendant des bailleurs privés, la Commission d'accessibilité organisera la concertation avec les bailleurs, leur information et le cas échéant, une médiation.

La municipalité jouera également un rôle d'incitation auprès des professionnels de l'immobilier opérant sur la commune. En dernier recours et en fonction de la mise en application forcée des dispositions légales, la municipalité exécutera son rôle de police administrative.

POUR UN CADRE DE VIE ACCESSIBLE : *Que prévoyez-vous pour permettre aux personnes en situation de handicap de faire leurs achats quotidiens, d'aller dans les commerces de proximité en toute autonomie ?*

Outre les éléments du diagnostic annuel, la Commission recevra les doléances des utilisateurs confrontés aux difficultés d'accessibilité aux commerces. Comme pour les logements, la Commission jouera un rôle d'information et de médiation auprès des commerçants et propriétaires-bailleurs. Les solutions techniques devront être adaptées par cas d'espèce et une communication sur ces solutions sera favorisée. Les aménagements réussis seront mis en valeur par la Commission.

POUR UN CADRE DE VIE ACCESSIBLE : *Comment envisagez-vous de soutenir et de développer la commission communale d'accessibilité ?*

Du fait de l'échéance 2015, les pouvoirs d'instruction et de préparation de décision de la Commission d'accessibilité doivent être renforcés. La Commission ouverte aux représentants des utilisateurs pourra disposer d'un budget d'intervention (dans le respect des règles budgétaires s'appliquant aux communes), d'un soutien technique privilégié pour l'estimation des travaux à entreprendre, d'un accès libre aux organes de communication municipale. En

liaison avec les utilisateurs, elle pourra organiser ou participer activement annuellement à une journée de sensibilisation sur la commune privilégiant les initiatives publiques et privées favorisant un cadre de vie accessible

POUR L'EGALITE DANS L'ACCES AUX TRANSPORTS : *Quelle politique aurez-vous pour permettre aux personnes en perte d'autonomie (âge ou handicap) de votre commune de se déplacer librement ou d'accéder aux réseaux départementaux (Lila /SNCF)?*

Les aménagements de la gare SNCF seront vérifiés à chaque révision annuelle du diagnostic ou à l'occasion des éventuelles doléances d'utilisateurs.

Pour les transports par car, la Commission pourra appuyer les revendications et suggestions concernant les places adaptées et l'aide à l'accès véhicule à apporter par les opérateurs.

POUR UNE AMELIORATION DE L'ACCES A LA CULTURE, AUX SPORTS ET AUX LOISIRS : *Que mettrez-vous en œuvre pour permettre aux personnes en situation de handicap de pratiquer les sports et les loisirs de votre commune ainsi qu'à l'accès aux événements culturels en tant que spectateurs et/ou acteurs ?*

Pour ce qui concerne l'accès aux locaux (sportifs, culturels) pour les ouvrages dépendant de la commune, la politique suivie sera la même que pour les activités extra-scolaires citées plus haut: mise en conformité des accès et de certains aménagements intérieurs (dont toilettes, poste d'activité, places réservées...). La Commission interviendra de la même façon auprès de l'intercommunalité pour les établissements de la commune dépendant de la communauté.

Pour les établissements privés (sports, culture) recevant du public, la Commission fera suite aux demandes confirmées des utilisateurs en jouant un rôle d'information et de médiation. Des solutions adaptées pourront être recherchées conjointement.

La participation directe (comme acteur) aux activités culturelles (musique, chorale, création artistique, etc) sera encouragée en valorisant les initiatives prises en ce sens (information municipale, reportages).

POUR UNE SOLIDARITE DE PROXIMITE : *Vous êtes interpellé(e) par un(e) de vos concitoyens en situation de handicap sur des questions liées au logement, à l'emploi, à l'accès aux soins, aux aspects sociaux de sa situation. Quelles mesures et réponses pouvez-vous apporter pour orienter cette personne ?*

L'approche décrite ci-dessous sera revue et finalisée avec les membres du conseil et les services municipaux puisqu'il s'agit de l'organisation du fonctionnement avec une nouvelle équipe:

La personne en situation de handicap sera entendue et dirigée selon la nature exacte du problème vers le conseiller que la 'Commission sociale aura choisi au sein des services d'accueil. Ce conseiller informera et orientera vers la solution adéquate (dispositifs existants).

La Commission d'accessibilité sera également informée et décidera en fonction de sa compétence d'une instruction, d'un suivi et d'un appui du dossier (logement, emploi, santé).

POUR UNE SOLIDARITE DE PROXIMITE : *Comment compter vous inciter les entreprises de votre commune à respecter l'obligation d'emploi de 6 % et favoriser également l'emploi des personnes en situation de handicap dans la municipalité ?*

La Commission participera à l'enquête d'emploi auprès des entreprises. La communication municipale insistera sur cette obligation et mettra en valeur les expériences positives. Concernant l'emploi au sein des services (communaux, communautaires), aucune discrimination ne sera admise dans la mesure où la personne remplit les conditions du poste. Des efforts seront demandés pour adapter certains postes afin de faciliter l'accès à l'emploi de personnes en situation de handicap. La journée de sensibilisation organisée avec le concours des associations permettra d'encourager, valoriser afin de multiplier les expériences réussies.

POUR UNE SOLIDARITE DE PROXIMITE : *Quelle politique mettrez-vous en œuvre sur les zones artisanales et d'activités ?*

L'aménagement des zones artisanales et d'activités dépend de l'intercommunalité auprès de laquelle la Commission d'accessibilité peut avoir une influence positive. De plus, en concertation avec les entreprises et aménageurs, des mesures d'accessibilité à certains postes de travail pourront être suggérées en fonction de la nature des activités et des effectifs, ceci dans le respect de la liberté des entrepreneurs mais en rapellant les obligations légales.

POUR LE LIEN SOCIAL ET LA PARTICIPATION CITOYENNE : *Comment comptez-vous faciliter la dynamique de votre commune sur la participation des personnes en situation de handicap à celle-ci ?*

La liste électorale inclut une personne en situation de handicap qui jouera un rôle clé au niveau de la Commission d'accessibilité. Les commissions municipales seront ouvertes aux compétences externes et accueilleront donc des personnes compétentes en situation de handicap . De plus, la réflexion de la Commission d'accessibilité sur les problèmes d'emploi et de logement devrait permettre la concertation et l'intégration en groupes de travail de plusieurs personnes en situation de handicap. La municipalité pourrait appuyer les associations proposant activités culturelles, sportives ou de loisirs aux personnes en situation de handicap. L'expérience récente de compétition handisports sur la commune a été un succès. Une piste à explorer est celle d'une participation active dans le cadre des jumelages. Les initiatives des cités les plus actives y compris à l'international peuvent servir d'exemples diffusés par les associations et examinés par la municipalité.

POUR LE LIEN SOCIAL ET LA PARTICIPATION CITOYENNE : *Quelle politique d'aide et de soutien aux associations comptez-vous mettre en œuvre afin de réduire la fracture numérique?*

Concernant une demande d'aide pour les technologies d'information présentée par une association de personnes en situation de handicap, la Commission d'accessibilité pourra

transmettre son avis à la commission d'attribution des subventions. Il est à noter que les demandes d'aide justifiées concernant les équipements nécessaires à la gestion de l'association d'intérêt public peuvent bénéficier d'un jugement favorable.

POUR LE LIEN SOCIAL ET LA PARTICIPATION CITOYENNE : *Comment tiendrez-vous compte de la diversité sur votre commune ?*

La diversité est comprise comme une richesse. La municipalité doit viser à la meilleure cohésion, être à l'écoute, compréhensive, adaptable et déterminée dans une politique dynamique validée en continu par une large ouverture aux administrés. Cette politique doit permettre une intégration réussie des diversités, un développement harmonieux, équilibré, des liens sociaux et du cadre de vie. Face aux résistances, blocages, elle doit adopter une attitude patiente, faire preuve de pédagogie et d'exemplarité et bannir les abus de part et d'autre. Une des clés de la réussite réside en fait dans une solidarité accrue.

Engagement :

- Je m'engage

Favreau Didier à Machecoul le 15 février 2014.